

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

## Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

DÉCISION  
2020-98

Nombre de

- membres du Bureau en exercice : 29
- membres présents : 29
- membres absents : 0

SÉANCE DU  
MERCREDI 2 DECEMBRE 2020

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

### Point 6

**TOURISME, CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES – CULTURE - Projet de nouvelle médiathèque à Gerstheim - Convention partenariale dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud relative au Pôle médiathèque et multilingue de l'Ancien Moulin de Gerstheim, cœur de village.**

Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, expose le contenu de de cette convention liant le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la Commune de Gerstheim et l'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit. Elle a pour objectif de mobiliser les partenaires autour du projet de réhabilitation du moulin de Gerstheim afin de définir son usage et les modalités du partenariat.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a prévu d'établir une médiathèque au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment afin de compléter le maillage des structures de lecture publique intercommunales. La commune de Gerstheim va proposer à l'Association A.B.C.M. d'utiliser les étages supérieurs qui abriteront un pôle de formation multilingue. Les enjeux sont multiples : valoriser le patrimoine industriel du moulin, offrir des espaces adaptés et fonctionnels aux usagers, offrir un accès à la langue régionale.

Dans le cadre de cette convention avec le Département, la Communauté de Communes s'engage à :

- Garantir une ouverture à hauteur de 12 à 16 heures hebdomadaires,
- Assurer l'accueil et la gestion de l'établissement, par au minimum, deux professionnels de la filière culturelle formés, appuyés par une équipe de bénévoles,
- Garantir les moyens de fonctionnement, notamment pour l'achat des collections,
- Poursuivre un partenariat avec la BDBR sur le champ de l'évaluation,
- Assurer le bon usage et la restitution des documents prêtés par la BDBR,
- Rendre compte annuellement de l'activité de la médiathèque en renseignant l'enquête de l'Observatoire de la Lecture publique pilotée par le Ministère
- Développer la lecture auprès des enfants et des jeunes
- Intégrer les besoins spécifiques des publics séniors,
- Favoriser des actions et des acquisitions en faveur du bilinguisme
- Coopération dans le développement de la vie sociale et culturelle de la Commune
- Favoriser un travail en réseau avec les bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes.

Le coût prévisionnel de cette opération, pour la CCCE, est estimé à **1 754 000 € ht**, comprenant les travaux de la médiathèque, des parties communes (pour moitié), des extérieurs, des raccordements ainsi que la maîtrise d'œuvre, les études et diagnostics, les acquisitions en mobiliers, en informatiques et le fonds documentaire.

Le Département, par cette convention, s'engage à participer financièrement à cette opération. Des subventions de l'Etat et de la Région seront également mobilisées.

La convention est consultable sur le drive.

**Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention.**



*Pour extrait conforme  
Fait à BENFELD le 8 décembre 2020*

*Le Président,  
Stéphane SCHAAL*